

# **AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

## **Modification simplifiée n°1 du PLUi-HD de la Métropole du Grand Nancy**

Par arrêté ARR-601 du 11/02/2026, le Président de la Métropole du Grand Nancy a engagé une procédure de modification simplifiée du PLUi-HD. Cette modification simplifiée vise à supprimer une prescription graphique d'implantation sur la friche OLITEC à Nancy, au sein du périmètre de l'OAP Rives de Meurthe Nord.

La délibération du Conseil Métropolitain du 30 avril 2026 a précisé les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLUi-HD de la Métropole du Grand Nancy.

## **La mise à disposition aura lieu pendant un mois du 11 mai 2026 au 11 juin 2026 inclus.**

Le dossier mis à disposition du public sera consultable en version papier pendant toute la durée de la mise à disposition aux jours et horaires habituels d'ouverture des lieux ci-dessous :

- Au siège de la Métropole du Grand Nancy, 22-24 Viaduc Kennedy
- A l'Hôtel de Ville de Nancy, 1 Place Stanislas

Le dossier de modification simplifiée sera également consultable en version dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/plui-mgn-ms1>

Le public pourra consigner ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- Via les registres papiers mis à disposition au siège de la Métropole du Grand Nancy et à l'Hôtel de Ville de Nancy.
- Via la page en ligne dédiée : <https://www.registredemat.fr/plui-mgn-ms1>
- Par courrier adressé à l'adresse suivante : Métropole du Grand Nancy- Direction de l'Urbanisme et de l'Ecologie Urbaine - 22-24, viaduc Kennedy CO 80036, 54035 NANCY cedex
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [plui-mgn-ms1@registredemat.fr](mailto:plui-mgn-ms1@registredemat.fr)

A l'issue de la mise à disposition, le Président de la Métropole du Grand Nancy présentera le bilan devant le Conseil Métropolitain, qui en délibérera et adoptera, le cas échéant, le projet de modification simplifiée, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.